



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230511-20230511_D0004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 11 mai 2023

Nombre de membres :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	11
Pouvoirs	3

Date de convocation : 4 mai 2023

Date d'affichage : 4 mai 2023

Le onze mai deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; Françoise WEINEL ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Laurent MALEVAL

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Loïc GUILLOT ; Benoît COUTANT

Pouvoirs : Alain RESPLANDY-BERNARD (pouvoir à Laurent MALEVAL) ; Loïc GUILLOT (pouvoir à Monique GAULTIER) ; Benoît COUTANT (pouvoir à Dominique MANCEAU)

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230511_D0004

Objet : Choix du maître d'œuvre – restauration des peintures murales – Chapelle Sainte Cécile

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée début avril concernant le projet de restauration des peintures murales de la Chapelle Sainte Cécile.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il est nécessaire d'être assisté en maîtrise d'œuvre dans le projet de restauration des peintures murales de la Chapelle Sainte Cécile.

Considérant les 2 offres reçues :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230511-20230511_D0004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

- Architecte LEO CANY d'un montant de 12 000€ TTC Soit 10 000€ HT
- Cabinet ARCHITRAV d'un montant de 10 680€ TTC soit 8 900€ HT

Considérant que Madame le Maire n'a pas l'autorisation de signer un devis au-delà de 5 000 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Décide confier le dossier de travaux à l'architecte LEO CANY PARIS, domicilié à Les Renardières 72160 Sceau-sur-Huisne
- Accepte le devis de l'architecte LEO CANY PARIS, domicilié à Les Renardières - 72160 Sceau-sur-Huisne comme maître d'œuvre des travaux pour un montant de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC
- Autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **12/05/2023**

Publication par voie électronique le **12/05/2023**

Le Maire

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU